



8 Place du Matras
51340 VANAULT LES DAMES

☎ 03.26.41.25.72

✉ cotesdechampagneetsaulx@orange.fr

www.4cvs.fr

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Présents : Jacky BERTON, Christian BURGAIN, Henry Noël CHAMPENOIS, Gérard, CHRETIEN, Thierry DAUSSEUR, Charles DE COURSON, Monique DEBRAND, Pierre-Marie DELABORDE, Alain DEPAQUIS, André DESANLIS, Jacky DIMNET, Claudine DUBECHOT, Georges DUVNJAK, Carole GANSTER, Hugues GERARDIN, Claude GUICHON, André HALIPRÉ, Jean-Claude JOFFRES, Serge LADROIT, Joël LAGNEAUX, Jean-François LAKOMY, Joël LAMOUREUX, Sylvain LANFROY, Pierre LE GUILLOU, Laurence LEBLANC, Michel LECOCQ, Evelyne LEPAGE, Michel LINARD, Jean-Pierre LONGUEVILLE, Jean-Claude MANFE, Bernadette MICHEL, Martine MILLOT, Roger MOSNIER, Gérard MUNIER, Michel NICOMETTE, Gisèle PEGURRI, Christian SEYS, Pascal TRAMONTANA, Solène WAWROWSKI

Représentés : Jean-Claude CABART, Joël DELISSE, Marzéna FONTANIVE, Georges GERARD, Jean-Claude GERARD, Denise GUERIN, Rémi QUANTINET

Excusés : Marie-Anne BREMONT, Joël CHANTEREAUX, Maxime GIRONDE, Sylviane HUSSON, Kévin LARCHER

Absents : Olivier BUISSON, Claude DOYEN, Jean-Jacques GARCIA, Laurent GYURICA, Laurence LE GUINIO SQUELART, Jean-Marie TASSINARI

I. PROMESSE DE VENTE DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE CRISTAL UNION

L'achat du site industriel de Cristal Union composé de bassins d'épandage sur 25 ha et d'un site industriel sur 6ha45 a été réalisé le 5/10/18 pour la somme totale de 177 € frais inclus.

- Sur la partie des bassins, le projet d'implantation d'une centrale solaire au sol suit son cours, les études d'impact sur la faune et la flore se poursuivent et le dossier de permis de construire pourrait être déposé au début de l'été. Le business modèle antérieur n'est en rien modifié avec une perspective 2020.

- Sur la partie du site industriel, le projet de déconstruire le site pour favoriser l'implantation d'une entreprise se trouve modifié par la demande d'une entreprise locale d'acquiescer la totalité du site en l'état et d'y installer une activité le plus vite possible en créant une dizaine d'emplois.

Après présentation au bureau de la 4CVS, le conseil consent, à l'unanimité, de vendre le site aux mêmes conditions financières de son acquisition à l'entreprise Silitec. Le Conseil Communautaire **autorise, à l'unanimité,** le Président à signer la promesse de vente à leuro symbolique, à solliciter l'avis des domaines et à signer la vente définitive du site.

II. VOIRIE

a. Reprise de voirie Le Buisson, Pargny et Saint Amand

Les communes de Le Buisson, Pargny sur Saulx et Saint Amand sur fion souhaitent intégrer chacune une nouvelle voirie dans le tableau des voiries intercommunales.

Le Buisson : La commune a délibéré pour reprendre deux voies départementales et demande à la 4CVS d'intégrer ces 2 voies. L'une d'entre elles est la route départementale qui dessert des habitations, il est donc logique que la 4CVS l'intègre dans le tableau de voirie. Avant de la transférer, le Département s'engage à refaire un gravillonnage. La seconde ne dessert pas d'habitat donc ne répond pas aux critères de transfert à la 4CVS, elle restera de compétence communale.

Pargny sur Saulx : il s'agit de la route privée, appartenant à Imérys et desservant habitations et entreprises (l'allée des maronniers). Le site ayant été réhabilité, il est nécessaire de reprendre cette voie dans l'intérêt communautaire.

Saint Amand sur Fion : Il s'agit de la voirie qui dessert un lotissement. Le lotisseur a vendu toutes les maisons mais pas la route qui était jusqu'alors restée privée. Depuis quelques années, il souhaite céder la voirie à l'intercommunalité. Cette dernière étant en bon état, M. Lanfroy a demandé qu'il procède juste à un gravillonnage avant de la reprendre.

L'intégration de ces 3 voiries dans les tableaux interco **est adoptée à l'unanimité**.

b. Convention de déneigement

Comme l'an dernier, le Département demande si la 4CVS souhaite renouveler la convention de déneigement afin que les routes interco où circulent notamment les transports scolaires soient déneigées cet hiver. Le Vice-Président en charge de la voirie propose de renouveler la convention par avenant pour les 5 prochaines années. La prolongation de la convention **est adoptée à l'unanimité** pour les 5 prochains hivers.

Parallèlement, le Maire de St Lumier en Champagne demande s'il serait possible d'établir la même convention sur le secteur de Saint Amand puisqu'aujourd'hui, c'est la commune de SASF qui a signé cette convention avec le Département et refacture aux communes de Lisse et St Lumier. Cette question sera traitée par la commission voirie.

c. Avancée des travaux 2017

Les travaux de St Lumier en Champagne qui avait pris du retard suite à l'enfouissement des réseaux devaient démarrer le 15 novembre 2018.

d. Avancée des travaux 2018

Lot 1 : Les travaux de St Quentin les Marais et St Lumier la Populeuse sont terminés, il reste juste le marquage au sol, Sur la rue du Docteur Fritsch à Sermaize les Bains, l'enduisage de la route est prévu mardi prochain. Ce lot, suivi par le GNAT, avance bien.

Lot 2 : Les travaux viennent de démarrer, la Marnaise est à Merlaut, la rue du Chatelet à Sermaize les Bains devrait démarrer la semaine prochaine, les devis supplémentaires n'ont pas été acceptés.

Le maître d'œuvre, Atech doit terminer la programmation de ces travaux avec la Marnaise.

Il faut rédiger un courrier à Atech pour lui demander comment vont se terminer les travaux en cours ainsi que toutes les réceptions de chantier qui n'ont pas été réalisées depuis plusieurs années.

Fonctionnement :

Le pontage (bouchage de faille avec du sable et de la résine souple) sur la route entre Jussecourt-Minecourt et Val de Vière est fait, il est en cours sur la route entre Vernancourt et Bettancourt la Longue.

e. Programmation des travaux de voirie 2019

La commission voirie s'est réunie ce matin et propose au conseil communautaire de retenir les travaux suivants pour l'année 2019 pour un montant global prévisionnel de 1 035 000 € :

- Bassu : 276 000 € dont 148 000 € à la charge de la 4CVS, le Siem et le Département ont prévu d'intervenir pour cette année 2019.
- Pargny Sur Saulx : parking scolaire 218 000 €, il faut refaire un APS pour revoir la structure mais les travaux sont retenus pour 2019.
Rue Léon Leroy 126 000 € dont 105 000 € à la charge de la 4CVS, travaux possibles en 2019
- Reims la Brûlée : 22 000 € pour 2019
- Saint Amand sur Fion : 64 400 € pour 2019
- St Jean devant Possesse : 71 000 € APS à réviser car travaux trop onéreux, possible en 2019.
- Vanault les Dames : 506 000 dont 291 000 € environ à la charge de la 4CVS, ok pour 2019
- Sermaize les Bains : 218 000 € dont 154 000 € à la 4CVS pour 2019.

Certains APS devront être révisés car ils sont vraisemblablement surévalués.

Les travaux suivants sont reportés en fonction des intervenants extérieurs (SIEM, Département...) :

- Charmont : reporté en 2020 suite à la programmation de l'enfouissement
- Etrepy : reporté car l'APS n'est pas finalisé et le SIEM n'a pas programmé l'enfouissement des réseaux.
- Heiltz Le Maurupt : reporté, le Département interviendra en 2020 ou 2021.
- Sogny en l'Angle : travaux reportés en 2020 suite aux contraintes du SIEM et du Département
- Val de Vière : travaux reportés en 2020
- Vanault le Châtel : reporté en 2020 après le passage du SIEM
- Vauclerc : travaux reportés en fonction du Département en 2 tranches 2020 et 2022

La programmation des travaux 2019 **est adoptée à l'unanimité**, le conseil communautaire donne pouvoir au Président pour signer tout document se rapportant à ces travaux, refaire les APS nécessaires, procéder à la consultation et retenir un maître d'œuvre et établir les dossiers de demandes de subvention.

III. DECISIONS MODIFICATIVES

a. Budget SPANC

Afin de pouvoir annuler des titres notamment sur la commune de Vavray le Grand qui a décidé de prendre en charge les quelques diagnostics SPANC sur son territoire, il est nécessaire d'abonder le compte 673 (annulation sur année antérieure) de 350 € comme suit :

Dépenses au 618 (Réunion ou divers) : -350 €

Dépenses au 673 (annulations sur années antérieures) : +350 €

Cette DM est **adoptée à l'unanimité**.

b. Budget Bassuet

Il avait été prévu de clôturer le budget Bassuet en 2018 mais des mensualités d'emprunt avaient déjà été prélevées, le conseil n'avait pas voté mais aucun montant n'a été prévu en dépenses d'électricité puisqu'il était prévu de les payer sur le budget général. Or, le budget n'étant pas clôturé, la 4CVS est dans l'obligation de payer les factures EDF sur ce budget et non pas sur le BG. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre une DM comme suit :

Sur le Budget Général :

En dépenses : - 4 500 € au 60633 (fournitures de voirie)

+ 4 500 € au 67441 (Reversement aux budgets annexes)

Sur le Budget Bassuet :

En recettes : + 4 500 € en 774 (versement du Budget Général)

En dépenses : + 4 500 € en 60612 (électricité)

Cette DM est **approuvée à l'unanimité**.

Parallèlement, il faut se prononcer sur la clôture du budget au 31/12/18. La clôture **est adoptée à l'unanimité**.

c. Budget Général

Les subventions à la tribu des Loustics n'ont pas été versées en 2017, elles viennent d'être versées sur le budget 2018. Afin de pouvoir honorer les subventions 2018, il est nécessaire de modifier les montants des subventions de la façon suivante :

| | Montant initial | Montant actualisé |
|---|-----------------|-------------------|
| Divers | 4 600 € | 2 910 € |
| CLSH Vitry en Perthois (Tribu des Loustics) | 2 000 € | 3 690 € |

Cette modification des subventions est **adoptée à l'unanimité**.

Le paiement du remboursement des frais de chauffage à Vanault les Dames a été rejeté par la Trésorerie puisqu'il a été budgété en combustible alors qu'il aurait dû être prévu au 62875 en remboursement de frais aux communes. Il est donc nécessaire de prendre une DM comme suit :

En Dépenses : - 11 000 € au 60621 (combustible)

+ 11 000 € au 62875 (Remboursement de frais aux communes)

Cette DM est **adoptée à l'unanimité**.

D'autres décisions modificatives seront proposées au Conseil communautaire du 29 novembre afin de rembourser les frais de chauffage sur Sermaize les Bains ou Pargny sur Saulx.

IV. POINT SUR LE PERSONNEL

a. Création de poste

Le secrétariat fonctionne actuellement avec 4 personnes (hors scolaire) représentant 3.68 ETP (Equivalent Temps Plein) ainsi qu'un renfort de 3 mois qui s'arrête fin novembre, ce qui a permis de rattraper beaucoup de retard suite au départ d'un agent.

3.7 ETP, c'est un effectif réduit au regard des compétences nombreuses de la 4CVS sur les 40 communes. Dernièrement, nous avons pu constater des lacunes sur certains secteurs et également que l'on traite surtout l'essentiel vu la charge de travail. Certaines compétences manquent dans nos effectifs notamment en matière juridique, c'est pourquoi le Président propose de créer un poste d'Assistant juridique et financier (Rédacteur à temps plein) à compter du 1^{er} janvier 2019 (afin de respecter les délais de publication). Cet agent aura 2 axes de mission : la gestion juridique du personnel (suivi des contrats...) et le suivi financier en matière de marché, de demande et suivi des subventions.

Il ne s'agit pas là d'une augmentation des effectifs mais d'un renforcement des compétences afin d'améliorer le service.

La proposition d'ouvrir un poste de rédacteur à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2019 est **adoptée à l'unanimité**.

b. Contrat d'un ancien agent de Pargny sur Saulx

Lors de la fusion, un agent de Pargny sur Saulx en arrêt de travail n'a pas été repris par la 4CVS, la Mairie l'avait mis à disposition jusque fin septembre 2017, date à laquelle il a été transféré à la 4CVS mais toujours en arrêt.

Nous avons recalculé ses horaires suite à l'arrêt des NAP et du fruit à la récré mais n'avions pas le droit de baisser autant son contrat. Cet agent a démissionné au 14 juillet 2018 et demande que la 4CVS régularise sa situation soit d'octobre 2017 à juillet 2018, 246 heures.

Le conseil communautaire **approuve donc à l'unanimité** le paiement des heures pour solde de tout compte et donne pouvoir au Président pour se rapprocher du centre de gestion afin de connaître les possibilités de régularisation.

V. TELEPHONIE MOBILE

Constat de réduction de la couverture mobile suite au déploiement de la 4G. Le Département étudie, en lien avec la Préfecture, le déploiement de pylônes supplémentaires. L'opération Open Barres et les études radio devraient confirmer la pose de plusieurs pylônes sur le territoire de la 4CVS.

VI. SCOLAIRE : MISE EN PLACE DES TBI ET CONTRAT VEOLIA

Le Vice-Président en charge des affaires scolaire informe l'assemblée que le 13 novembre, la 4CVS inaugurerait l'installation des nouveaux TBI à l'école de Saint Amand sur Fion en présence de Madame la Sous-Préfète et Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Il précise également que la 4CVS a signé le contrat avec Véolia concernant la gestion des bio-déchets des services de restauration scolaire. Ainsi les restes de repas rentreront dans un circuit de valorisation qui permettra de produire de l'électricité ; Le coût annuel de cette collecte est de 1 488.36 € par restaurant scolaire (Vanault, Heiltz le Maurupt, Pargny, Vitry en Perthois et St Amand).

VII. MAISONS DE SANTE : REUNION AVEC L'ARS

Une réunion avec l'ARS a été organisée à la demande de la 4CVS afin d'étudier les pistes éventuelles de dynamisation de notre territoire et les soutiens possibles.

L'ARS s'est montrée ouverte et prête à nous accompagner afin d'éviter la désertification médicale qui menace le territoire et au-delà.

Parallèlement, les médecins de Sermaize ont demandé à rencontrer la 4CVS afin d'évoquer leur projet de labellisation et l'adaptation de leurs locaux à ce projet.

VIII. GEMAPI

Le conseil communautaire a voté contre l'arrêté préfectoral du 8 août 2018 qui prévoyait la fusion de 7 syndicats dont le syndicat de la Vière créant ainsi le syndicat de la Marne Moyenne et incluant dans le périmètre 13 communes de la 4CVS.

Cet arrêté a été retiré rapidement puisque de nombreuses erreurs ont été mises en évidence.

Un nouvel arrêté est soumis à l'approbation de la 4CVS, qui prévoit la fusion de 7 syndicats dont l'Isson et non plus la Vière et dont le périmètre inclus 14 communes de la 4CVS et non plus 13.

D'autre part, la 4CVS travaille à la mise en place d'un syndicat qui porterait la compétence GEMAPI sur la vallée de la Saulx.

Le territoire de la 4CVS est orienté à 90% sur le bassin de la Saulx et sur une petite partie de la Vallée de la Marne par les bassins de la Moivre et du Fion.

Le conseil communautaire considère que, hormis une petite partie de la commune de Vitry en Perthois directement concernée par le bassin de la Marne, l'ensemble des autres communes de la 4CVS doit intégrer le futur syndicat créé sur le bassin de la Saulx.

Le conseil demande **à l'unanimité** le vote contre cet arrêté.

IX. QUESTIONS DIVERSES

a. Géolocalisation des tombes

M. Delaborde a présenté l'application Mémoire d'hommes qui localise les tombes des soldats morts pour la France dans les cimetières et retrace leur vie.

b. Autonomie Financière des Collectivités Territoriales

M. de Courson fait état du rapport qu'il a réalisé au gouvernement concernant l'autonomie financière des Collectivités Territoriales. Ce rapport est téléchargeable sur le site de l'Assemblée Nationale (rapport 912 et 1258).

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL AURA LIEU LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 A 20H30